



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 13 03 2013

Secrétaire de séance : CLAUDEL Solange

Membres du conseil municipal :

| NOM | PRENOM | Présents | Excusés | Procurations |
|----------|--------------|----------|---------|--------------|
| COLIN | Claude | ✓ | | |
| BOEGLIN | Stéphane | ✓ | | |
| CANALS | Martin | ✓ | | |
| CLAUDEL | Solange | ✓ | | |
| DUEZ | Catherine | ✓ | | |
| DUMAS | Patrick | ✓ | | |
| EUSTACHE | Marie-Hélène | ✓ | | |
| FERRY | Gérard | | | |
| HARDEL | James | ✓ | | |
| LARDIN | Dominique | ✓ | | |
| PONSOT | Christelle | | | |
| POTIER | Thierry | | | |
| TILLARD | Olivier | ✓ | | |
| URION | Michel | ✓ | | |
| WITZ | Nicole | ✓ | | |

ORDRE DU JOUR :

1. Vote compte de gestion 2012
2. Vote du compte administratif 2012
3. DCM affectation des résultats
4. Etude du budget 2013
5. DCM Rythme scolaire
6. Location à l'association des Pêcheurs du Madon
7. Réfection de la chapelle de l'église
8. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Sous la présidence de Monsieur LARDIN Dominique, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2012 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses 330 317,14 €
Recettes 522 076,01 €

Excédent de clôture : 191 758,87 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses 64 905,06 €
Recettes 111 919,68 €

Excédent de clôture : 47 014,62 €

Hors de la présence de Monsieur COLIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

L'exécution du budget 2012 en fonctionnement dégage un excédent de 191 758,87 €
L'exécution du budget 2012 en investissement dégage un excédent de 47 014,62 €.

Au vu des résultats de l'exercice 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'affecter :

- La somme de 100 000,00 € au compte 1068
- La somme de 91 758,87 € au compte 002
- La somme de 47 014,62 € au compte 001

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Sous la présidence de Monsieur LARDIN Dominique, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement I 2012 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses 24 834,74 €
Recettes 54 108,94 €

Excédent de clôture : 29 274,20 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses 20 794,36 €

Recettes 70 363,95 €

Excédent de clôture : 49 569,59 €

Hors de la présence de Monsieur COLIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif assainissement 2012.

6. AFFECTATION DES RESULTATS

L'exécution du budget 2012 en fonctionnement dégage un excédent de 29 274,20 €.

L'exécution du budget 2012 en investissement dégage un excédent de 49 569,59 €.

Au vu des résultats de l'exercice 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'affecter :

- La somme de 15 000,00 € au compte 1068

7. LOCATION DU DROIT DE PÊCHE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location du droit de pêche consenti à la Société des Pêcheurs à la ligne du Madon à Xeuilley, est arrivé à expiration au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le Maire à procéder au renouvellement du bail de location du droit de pêche dans le Madon pour les portions de rivière dont la commune est riveraine.
- **FIXE** la durée de location à 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, pour un montant de 268 €/an

8. RYTHMES SCOLAIRES

Après avoir organisé une réunion avec les parents d'élèves, les enseignantes de l'école Saint Exupéry de Frolois, les responsables de l'association des P'tits Princes qui ont en charge l'organisation de l'activité périscolaire, le Maire a présenté, lors de cette séance du Conseil Municipal, la réforme relative aux rythmes scolaires.

Après débat, Le Maire propose de faire connaître au directeur académique des Services de l'Education Nationale (DASEM) son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Cette période complémentaire permettra, après discussion et négociation avec tous les partenaires, d'organiser au mieux, la mise en place de ce futur dispositif qui vise à améliorer la vie scolaire des enfants. L'aspect financier, loin d'être négligeable, devra être pris en compte.

Pour solliciter cette dérogation, le vote d'une délibération est proposé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

9. REFECTIION DE LA CHAPELLE DE L'EGLISE

Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la remise en état de la chapelle comprenant l'encadrement en pierre des vitraux, et la réfection de ceux-ci. Il propose de faire appel, comme pour la rénovation de l'église, à la fondation du Patrimoine et de signer une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour ce partenariat
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

10. QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la Séance